



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

**Cession à l'OPAC Sud Deux-Sèvres de logements appartenant à la
Ville de Niort dans le cadre de l'ORU**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2005

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de NIORT prévoit de démolir 317 logements dans 7 immeubles ou parties d'immeubles, propriété de l'OPAC Sud Deux Sèvres.

La reconstitution du parc de logements démolis (1 pour 1), pour l'essentiel à l'extérieur des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie, amènera l'OPAC à réaliser des programmes de construction de logements neufs et des réhabilitations de patrimoine existant.

Ces opérations sont planifiées dans le temps et doivent bien entendu anticiper non seulement les démolitions des immeubles mais aussi prendre en compte les délais de relogement des familles.

Dans cet objectif et conformément au tableau de bord et aux matrices financières jointes dans le document ANRU déposé auprès des services de l'Etat le 16 septembre 2005, je vous propose la cession des immeubles suivants à l'OPAC au prix estimé par le service du domaine.

Section	Numéros	Superficie	Lieu	Estimation du Domaine
BH	730 et 788	342 m ²	94, rue de Ribray	120 000 €
EM	144	171 m ²	239 avenue de La Rochelle	53 000 €
EE	10	768 m ²	128 avenue de la Venise Verte	115 000 €
IW	4	316 m ²	2, rue de la Gainerie	52 000 €
IW	5	181 m ²	4, rue de la Gainerie	52 000 €
IW	6	190 m ²	6, rue de la Gainerie	52 000 €
IW	8	161 m ²	8, rue de la Gainerie	52 000 €
TOTAL				496 000 €

De plus, afin de permettre à l'OPAC de présenter sa demande de subvention auprès des services de l'Etat dans les délais impartis et dans l'attente de la réalisation de la procédure de désaffectation du domaine public, je vous propose d'adopter une position de principe sur la cession à cet organisme de l'immeuble sis 11 rue Georges Clémenceau, ancien logement de fonction du Groupe Scolaire Jean Jaurès.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à l'OPAC Sud Deux-Sèvres les immeubles cités ci-dessus au prix fixé par le service du domaine;
- accepter, dans l'attente de la procédure de désaffectation du domaine public et sous réserve de l'accord ultérieur de Monsieur le Préfet, de céder à l'OPAC l'immeuble sis 11 rue Georges Clémenceau au prix fixé par le service du domaine soit un montant de 64 000 € ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77 – sous-chapitre 711 – compte nature 775 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)